

Marché de travaux  
d'installation et de  
maintenance de dispositifs  
de détection intrusion sur le  
patrimoine de l'Ecole  
polytechnique

**Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n°

**MX24-094**

Date limite de remise des plis

**16/06/2026 à 15h00min**

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

***La visite des lieux est obligatoire pour les candidats***

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Ecole polytechnique

Direction des Achats

Représentant : Laura CHAUBARD Présidente du conseil d'administration par intérim

Adresse : Ecole polytechnique

Route de Saclay

Palaiseau

91128 Palaiseau











Téléphone : 0169333230

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Marché de travaux d'installation et de maintenance de dispositifs de détection intrusion sur le patrimoine de l'Ecole Polytechnique.**

Code CPV	Libellé CPV
45233292	Installation de dispositifs de sécurité
50610000	Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité.

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	<b>MX24-094</b> Marché de travaux d'installation et de maintenance de dispositifs de détection intrusion sur le patrimoine de l'Ecole Polytechnique.
 Acheteur	Ecole polytechnique
 Type de contrat	Accord-cadre de travaux. <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <u>Poste 1 : « Travaux d'installation de dispositifs de détection intrusion »</u> : Montant total forfaitaire de la DPGF.</li><li>➤ <u>Poste 2 : « Travaux d'installation éventuels sur bons de commande »</u> : Sans montant minimum et avec montant maximum.</li><li>➤ <u>Poste 3 : « Maintenance préventive »</u> : Montant total forfaitaire annuel de la DPGF.</li><li>➤ <u>Poste 4 « Maintenance curative »</u> : Sans montant minimum et avec montant maximum.</li></ul>
 Structure	Lot unique – 4 postes distincts
 Lieu d'exécution	ÉCOLE POLYTECHNIQUE Route de Saclay 91128 Palaiseau Cedex
 Délai	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <u>Pour les postes 1 et 2</u> : Durée de 12 mois ferme.</li><li>➤ <u>Pour les postes 3 et 4</u> : Durée initiale 12 mois (2 reconductions de 12 mois) à compter de l'achèvement des prestations du poste 1 et du poste 2.</li></ul>
 Développement durable	Critère d'attribution « politique RSE » - Clause environnementale
 Pénalités de retard	Article 8.1 du CCAP
 Variation des prix	Révisable (formule)
 Nature des prix	Prix mixte : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Prix forfaitaires (Poste 1 et poste 3)</li><li>➤ Prix unitaires (Poste 2 et poste 4)</li></ul>

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : *risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.*

## 2. DURÉE DU CONTRAT ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

---

■ **Délais d'exécution :**

Le délai d'exécution des prestations relatives aux postes 1 et 2, correspondant aux travaux, est fixé à 12 mois. Les prestations des postes 3 (maintenance préventive) et 4 (maintenance curative) sont conclues pour une durée initiale de 12 mois, reconductible 2 fois, la prise d'effet de ces prestations intervenant à compter de l'achèvement des travaux relevant des postes 1 et 2.

La durée totale du présent accord-cadre, toutes périodes confondues, ne pourra excéder 4 ans.

■ **Calendrier détaillé d'exécution :**

Les prestations objet du contrat sont réalisées par le titulaire dans le cadre du calendrier détaillé fixé par ce dernier dans son offre.

## 3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles L.2123-1 et R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Forme du marché :**

Il s'agit d'un accord-cadre de travaux.

Poste 1 « Travaux d'installation de dispositifs de détection intrusion » : Montant total forfaitaire de la DPGF.

Poste 2 « Travaux d'installation éventuels sur bons de commande » : Sans montant minimum et avec montant maximum.

Poste 3 : « Maintenance préventive » : Montant total forfaitaire de la DPGF.

Poste 4 « Maintenance curative » : Sans montant minimum et avec montant maximum.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC ET SES ANNEXES (ANNEXE N°1 « SIGNATURE ELECTRONIQUE » ET ANNEXE N°2 « NOTICE DUME ») ;
- ACTE D'ENGAGEMENT (AE) ET SON ANNEXE FINANCIERE ;
- CCAP ;
- CCTP ;
- CADRE DE REPOSE TECHNIQUE (CRT) ;
- CERTIFICAT DE VISITE.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée), des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Il est interdit aux candidats de modifier le dossier de consultation.

Les questions des candidats relatives à la consultation devront être regroupées dans un fichier unique et transmises en une seule fois via la plateforme PLACE.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Visite des lieux obligatoire :**

- Modalités de la visite des lieux :

Les candidats doivent **obligatoirement effectuer une visite unique** du site dans les conditions suivantes :

Personne à contacter :

**Madame Claire PICOT**  
[claire.picot@polytechnique.edu](mailto:claire.picot@polytechnique.edu)  
33 (0)1 69 33 28 97

- Date et horaire de la visite :

- **19 mai 2026 à 13h30 ;**
- **21 mai 2026 à 13h30 ;**
- **26 mai 2026 à 13h30 ;**
- **27 mai 2026 à 13h30.**

Les visites se dérouleront sur RDV. Le RDV doit être pris au minimum la veille du jour de la visite.

**La visite se fera en amont de la remise des offres à la date indiquée ci-dessus.** Le titulaire devra prendre contact avec la personne mentionnée ci-dessus en précisant le nom de la société et son représentant pour la visite.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une **attestation de visite** sera remise par le service Bureau Sécurité Défense.

**Si le candidat ne remet pas d'attestation de visite remise par le service Bureau Sécurité Défense lors de la réponse à la présente consultation, leur offre sera automatiquement rejetée et classée irrégulière.**

Avant la remise de son offre, l'entreprise devra vérifier sous sa propre responsabilité les opérations et ouvrages mentionnés au descriptif et les complètera, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir (renseignements pris auprès du maître d'ouvrage, étude des plans, visite des lieux, etc.) afin de prévoir dans ses prix l'ensemble des ouvrages nécessaires à un parfait achèvement des travaux.

## 4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurances	Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent accord-cadre, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent marché et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics	Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Le titulaire, ses éventuels co-traitants et sous-traitants fournissent, jusqu'à la fin d'exécution du contrat, leurs attestations et pièces prévues par le code du travail (articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8, D.8254-2 à D.8254-5).

Les justificatifs et les moyens de preuve, définis à l'article R. 2143-7 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, ne sont exigés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) au(x)quel(s) il est envisagé d'attribuer le marché. Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le(s) soumissionnaire(s) sur la plateforme en ligne « e-Attestations » mise à sa disposition, gratuitement, à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com/>

La plateforme sécurisée « e-Attestations » permet aux opérateurs économiques de déposer toutes les informations et documents obligatoires à partager uniquement avec leurs donneurs d'ordres (acheteurs). Elle est entièrement gratuite.

Elle nécessite la création d'un compte sur la plateforme qui est connectée aux administrations. « e-Attestations » agrège des données directement auprès de tiers producteurs de confiance comme le RNCS, les URSSAF, la DGFIP.

Le candidat complète les informations et documents manquant dans son dossier.

Les candidats ne sont toutefois pas tenus de fournir les justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu. Dans ce cas, ils peuvent indiquer dans leur candidature, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir ces justificatifs et moyens de preuve lorsque l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

<b>Acte d'engagement (AE)</b>	Acte d'engagement signé électroniquement
<b>Annexe financière</b>	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)/Bordereau des prix unitaires (BPU)/ Détail quantitatif estimatif (DQE) annexés à l'Acte d'Engagement
<b>CCTP</b>	Cahier des clauses techniques particulières
<b>Cadre de réponse technique (CRT)</b>	Le cadre de réponse constitue la proposition technique du candidat. A ce titre, il doit obligatoirement être renseigné et jointe à l'offre, sous peine de rejet de l'offre. La notation de la valeur technique sera essentiellement réalisée à partir de ce document. Si nécessaire, il est possible de compléter certains champs en renvoyant de manière précise vers le(s) titre(s) et le(s) page(s) d'une documentation annexe transmise avec la réponse.
<b>Mémoire technique (Facultatif)</b>	Mémoire technique avec toutes les justifications utiles et éventuellement des éléments complémentaires au cadre de réponse ci-dessus.
<b>Attestation de visite</b>	Attestation de visite de site remise lors de ladite visite signée par le représentant de l'Ecole polytechnique et le candidat.

#### ■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier le dépositaire.

Il n'y a pas d'obligation de signature électronique des documents du marché listés dans le présent RC, transmis par voie électronique.

Toutefois, les documents du marché devront être signés électroniquement par le candidat sélectionné lors de l'attribution du marché.

Une note explicative concernant la signature électronique est jointe en annexe n°1 du présent Règlement de Consultation.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Les copies de sauvegarde peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante : [sda.procedure@polytechnique.fr](mailto:sda.procedure@polytechnique.fr)

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

#### ■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 5. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
<b>1. Valeur technique (60 %)</b>	<i>Valeur technique</i> L'analyse technique sera effectuée sur la base du cadre de réponse technique renseigné par le candidat. Il est obligatoire de compléter le cadre de réponse technique.
<b>Sous-critère n°1 : Organisation société (10 %)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la localisation de l'agence, les noms, les fonctions, le rôle sur le site de l'équipe qui sera dédiée aux différentes prestations. (Chargés d'affaires, chef de chantier, techniciens, service administratif ...), Le rôle sur le site du présent marché.</li> <li>- Description de la démarche pour garantir le respect des normes en vigueur, notamment au regard du RGPD.</li> </ul>
<b>Sous-critère n°2 : Méthodologie prestations travaux (25 %)</b>	- Présentation de la méthodologie et les prestations relatives aux travaux d'installations de dispositifs de vidéosurveillance.
<b>Sous-critère n°3 : Méthodologie prestations maintenance (15 %)</b>	- Présentation de la méthodologie et les prestations relatives à la maintenance de dispositifs de vidéosurveillance.
<b>Sous-critère n°4 : Politique RSE (10 %)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des engagements environnementaux et sociaux : <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Dimension environnementale :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gestion des déchets ;</li> <li>○ Optimisation des déplacements.</li> </ul> </li> <li><u>Dimension sociale :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conditions de travail des équipes ;</li> <li>○ Politique de formation.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<b>2. Prix (40 %)</b>	<b>La valeur prix de l'offre sera jugée sur les sous-critères ci-dessous :</b>
<b>Sous-critère n°1 : Prix de la partie travaux (poste 1 + poste 2) (30%)</b>	Montant total forfaitaire € HT de la DPGF du poste 1 « <i>travaux d'installation</i> » + Montant total annuel € HT du DQE du poste 2 « <i>travaux d'installation éventuels sur bons de commande</i> ».
<b>Sous-critère n°2 : Prix de la partie maintenance (poste 3 + poste 4) (10%)</b>	Montant total forfaitaire annuel € HT du poste 3 « <i>maintenance préventive</i> » + Montant total annuel € HT du DQE du poste 4 « <i>maintenance curative</i> ».

L'étude des prix porte :

### **1 - Prestations de travaux (poste 1 + poste 2)**

Montant forfaitaire HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du poste 1 + Montant total annuel € HT du DQE du poste 2 « travaux d'installation éventuels sur bons de commande ».  
Note obtenue = **30** x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).

### **2 - Prestations de maintenance préventive et curative (poste 3 + poste 4)**

Montant forfaitaire HT annuel indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du poste 3 « maintenance préventive » + Montant total annuel € HT du DQE pour poste 4 « maintenance curative ».  
Note obtenue = **10** x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).

Note obtenue = note obtenue pour les prestations de travaux + note obtenue pour les prestations de maintenance. La note sur 100 ainsi obtenue sera ramenée sur la pondération de **40%**.

La note du prix de chaque candidat est alors calculée à partir de la formule suivante :

Les critères sont notés : Addition des notes obtenues pour chacun des sous-critères.

La note totale est notée : Addition des notes des critères (valeur technique + valeur économique) sur 100.

L'analyse des prix est effectuée en prenant en compte deux décimales après la virgule.

A l'issue de l'examen des offres, seront éliminées les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées conformément aux dispositions des articles R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique, le cas échéant après mise en œuvre de la faculté dont dispose le pouvoir adjudicateur de régulariser les offres. Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

#### ■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

#### ■ Négociations :

À l'issue de la première analyse technico-financière des offres des candidats dont les candidatures sont jugées recevables, l'École polytechnique se réserve le droit de négocier avec les trois candidats les mieux classés après cette analyse.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

- Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur

certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

- Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
N° SIREN	Le numéro d'identification de l'entreprise (SIREN) délivré par l'INSEE
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
IBAN/RIB	IBAN/RIB
Liste nominative des salariés étrangers	La pièce mentionnée aux articles D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger, une déclaration sur l'honneur l'attestant est suffisante
Assurances	Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent marché, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent marché et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

#### ■ **Notification :**

La note globale (sur 100) de chaque offre, sera obtenue par addition des critères de pondération indiqués à l'article 4 du présent contrat.

Classement des offres : L'acheteur effectuera un classement des offres dans les conditions ci-après :

La note globale donnera lieu à un classement par ordre décroissant de la meilleure à la moins bonne des offres notées. Le candidat retenu est celui qui aura la première offre du classement ; à condition qu'il produise, sur demande de l'École polytechnique dans le délai qu'elle lui impartit, avant notification du marché les pièces indiquées dans la rubrique précédente *Justificatif à fournir par l'attributaire*.

Si le soumissionnaire ne peut produire les pièces susvisées dans le délai imparti, son offre est rejetée et il est éliminé. Le candidat arrivé en deuxième position sera alors déclaré titulaire sous la condition qu'il fournisse lui aussi les pièces susvisées.

L'envoi par l'École polytechnique d'une copie de l'Acte d'engagement destiné à l'attributaire et signé électroniquement par les deux parties, vaudra notification du marché. La date de réception de cet exemplaire par l'attributaire vaudra date de notification.

## **6. ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

#### ■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

#### **TA de Versailles**

56 avenue de Saint Cloud

Versailles

78011 Versailles

Téléphone : 0139205400

Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr)

Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, et si nécessaire, auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)